

Terres d'islam, laïcité et démocratisation

Laïcités autoritaires en terres d'islam de Pierre-Jean Luizard.
Fayard, 288 p.

Shahram Nahidi et Carmen Chouinard

Numéro 234, automne 2010

Enjeux de la laïcité I

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/61950ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (imprimé)

1923-3213 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Nahidi, S. & Chouinard, C. (2010). Terres d'islam, laïcité et démocratisation / *Laïcités autoritaires en terres d'islam* de Pierre-Jean Luizard. Fayard, 288 p. *Spirale*, (234), 45–46.

Par ailleurs, l'expression de signes religieux, que ce soit dans l'espace public ou dans la sphère publique, ne devrait pas faire craindre un recul de la sécularisation, ce processus par lequel la religion perd peu à peu sa capacité sur les plans social et culturel à agir comme « *cadre normatif orientant les conduites et la vie morale de l'ensemble de la société* ». Selon Milot, la religion n'aurait plus ce pouvoir totalisant que lui prêtent les tenants de la laïcité anticléricale. La foi et la pratique religieuse découlent de plus en plus d'une décision libre, les personnes choisissant des éléments de pratique religieuse qui font du sens pour elles et délaissant ceux qui n'en font pas. À titre d'exemple, une majorité de musulmanes qui portent le voile en Occident ne souscrit pas, selon elle, à l'ensemble des préceptes de la charia, mais « *adhère à certains préceptes, tout en désirant fonctionner dans une société dont les normes civiles ne sont pas définies par des dogmes religieux* ». Ainsi, la religion n'entraîne pas un repli communautaire, elle n'amène pas les croyants à refuser de partager les valeurs communes et ne présente pas un risque de recul des acquis moraux et juridiques de la modernité. Par conséquent, l'expression publique de la religion ne constitue pas une menace pour la laïcité. La laïcité ne requiert pas non plus des agents de l'État qu'ils s'abstiennent de porter des signes religieux. Elle est une exigence faite à l'État, non aux individus. Sur cette question, la laïcité séparatiste présume de la partia-

lité des personnes qui portent des signes visibles, une présomption qui ne touche pas les personnes dont les convictions religieuses ne s'accompagnent pas de signes visibles. Elle met donc en cause le principe d'égalité. Par ailleurs, Milot considère qu'une société qui se veut inclusive et qui accorde une valeur à la diversité devrait le manifester jusque dans ses institutions.

Il est impossible ici de présenter toutes les réponses que Micheline Milot apporte aux questions urgentes sur la laïcité, ni l'éclairage qu'elles projettent sur notre société. L'exercice montre cependant que les trois principes qui fondent la laïcité sont suffisamment clairs pour guider les décideurs et éclairer les citoyens. Ce qui ne veut pas dire que leur application ne soulève pas de problèmes, la compréhension de la laïcité demeurant dépendante de leur articulation et de leur pondération réciproque. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'opposition à l'endroit de la laïcité ouverte ou de reconnaissance. On peut se demander cependant si la conception de la laïcité proposée par Milot découle des exigences de la laïcité et de ses principes fondamentaux ou d'un parti pris à l'égard d'une conception idéale de la société. Or il n'est pas certain, si on considère les discours actuels sur la laïcité, que la vision d'une société québécoise pluraliste et inclusive, portée par la laïcité ouverte, fasse consensus.

Terres d'islam, laïcité et démocratisation



PAR SHAHRAM NAHIDI ET CARMEN CHOUINARD

LAÏCITÉS AUTORITAIRES EN TERRES D'ISLAM de Pierre-Jean Luizard
Fayard, 288 p.

Dans l'introduction de son ouvrage, Pierre-Jean Luizard affirme d'entrée de jeu qu'il est lui-même le produit de la laïcité et que, lui semble-t-il, la laïcité ou une certaine forme de laïcité constitue un préalable à toute démocratisation. Or, dans sa conclusion, il précise pourtant que la laïcité ne serait pas suffisante pour engager un processus démocratique et qu'elle peut même parfois l'empêcher. Il laisse entendre que la laïcité de forme autoritaire, telle qu'elle est pratiquée en terres d'islam, n'a pas tenu son rôle d'agent de démocratisation. Son argumentation fait valoir

que dans les pays musulmans le processus de modernisation était doublé de la colonisation par les puissances européennes. Seule la Turquie, qui n'a pas été colonisée, est aujourd'hui capable de faire face au véritable processus de démocratisation et cela, bien qu'elle connaisse une laïcité de type autoritaire. En terres d'islam, tous les pays laïcisés ont en effet procédé à une laïcisation sans l'aval du peuple, voire contre lui. Dès lors, c'est souvent par un retour à la religion que le peuple a trouvé le catalyseur capable de contrer les régimes autoritaires.

Pour démontrer son hypothèse, Luizard utilise les exemples de l'empire ottoman sunnite et de l'empire perse chiite, qui furent démantelés au profit de nouveaux empires coloniaux : européens et russes. Ce démantèlement les obligea à se moderniser (surtout militairement) et cette modernisation s'est effectuée grâce à un enseignement laïque souvent dispensé par des enseignants étrangers. Ces écoles firent perdre le monopole de l'enseignement aux religieux. La fascination et l'imitation des modèles européens opérèrent sur l'ensemble de la population. Les constitutions de ces deux empires furent le produit des pressions externes (anglaises, françaises, russes). Le peuple ne supportait plus l'absolutisme, l'arbitraire et la corruption du pouvoir, et il ne supportait pas davantage la dépendance économique du pays. La Première Guerre mondiale achèvera le démantèlement de l'empire ottoman et perse. L'expansion européenne avait été économique et culturelle ; elle se ferait désormais par une occupation militaire.

PROMESSES DE L'AVENTURE COLONIALE

Menée au nom de la civilisation, l'aventure coloniale entendait libérer, civiliser et moderniser les peuples. Mustafa Kemal se réappropria ces idées et, grâce à une action militaire, fit de la Turquie un État-nation moderne laïque, quitte à l'imposer par la force. Il établit une identité collective ethnique, linguistique et religieuse, tout en préservant le caractère laïque de l'État. En Iran, Reza Khân imita la Turquie et forma une république sous la tutelle de la Grande-Bretagne. Il se fit couronner roi et ce fut le début du régime Pahlavi. Contrant diverses rébellions, il œuvra à la glorification de la Perse ancienne et mit à l'ordre du jour la modernité et la laïcité. Il en fut toutefois autrement pour les peuples arabes, malgré les promesses faites par les Britanniques au Chérif Huseyn de La Mecque de leur accor-

der l'indépendance et un vaste royaume arabe. On subdivisa plutôt le monde arabe en petits États soumis à des mandats. Les trois provinces ottomanes qui formèrent l'Irak ont été fusionnées en vertu d'une rationalisation et d'une systématisation de la discrimination confessionnelle : les Irakiens sunnites faisaient partie de la catégorie A et les chiites de la catégorie B. Le régime de Saddam Hussein fut l'achèvement de cette discrimination.

Avec la colonisation européenne, la laïcité s'est opérée d'une façon autoritaire avec les résultats que l'on connaît en Tunisie, en Égypte et en Irak. Ces réformes furent autant d'épreuves de force avec la société. Dans ces modernités autoritaires imposées « *par le haut* » et maintenues en place par les pays mandataires, la répression ne visait pas seulement les religieux, mais les nationalistes dissidents, les libéraux, les communistes, et un certain nombre de minorités ethniques et confessionnelles. L'État y est l'expression métahistorique de la souveraineté nationale et le principal acteur d'une économie dirigée par le pays mandataire. Le Parti unique et le culte de la personnalité du chef (le plus souvent un militaire) sont les instruments privilégiés de la structure de ces régimes. L'islam, bien qu'il soit la religion officielle de ces États, est en ce sens un islam au service de l'État, suffisamment puissant, d'ailleurs, pour endiguer la doctrine athée communiste, par exemple.

Comme le rappelle Luizard, la laïcité ne fut pas qu'un simple volet de la modernisation : instrument de régimes autoritaires, elle représenta l'aspect le plus décrié de ces régimes. La réaction religieuse à ces régimes autoritaires, laïques ou non, montre bien qu'en définitive, ce n'est pas tant la laïcité que l'autoritarisme qui est décrié. Luizard se voit dès lors obligé d'admettre que la laïcité n'est pas non plus l'élément fondamental de la démocratisation.

Des voies multiples



PAR FRANÇOIS BOUCHER

SÉCULARISATION ET LAÏCITÉ de Jean-Claude Monod
Presses Universitaires de France, « Philosophies », 152 p.

Comment articuler le lien entre les concepts de sécularisation et de laïcité ? Dans cet essai, Jean-Claude Monod présente la laïcité comme l'achèvement politique du processus de sécularisation. Deux questions principales traversent le livre. Premièrement, face au renouveau religieux dans plusieurs régions du monde (montée des mouvements néo-évangéliques, de l'islamisme, etc.), il faut se

demander si la sécularisation a encore sa place en tant que « *paradigme interprétatif des sociétés modernes* ». Deuxièmement, Monod met en question le sens et la désirabilité de la laïcité en tant qu'idéal politique.

Un des grands mérites du livre est de montrer que la sécularisation est un processus sociologique non univoque qu'il